

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_02_001

Attribution et signature de la mission d'étude de sol pour le projet
de transformation d'une maison d'habitation en commerce et en
logement 10, place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de BOUIN,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°DCM-2023-12-083 en date du 19 décembre 2023 au terme de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les délibération DCM_2022_12_087 du 13/12/2022 et DCM_2024_10_064 du 01/10/2024 ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU l'analyse des quatre offres reçues ;

D É C I D E

Article 1er : D'approuver et de signer la mission d'étude de sol pour le projet de transformation d'une maison d'habitation en commerce et en logement (10, place de l'Eglise) avec le bureau d'ingénierie géotechnique IGESOL (12, boulevard de la Vie , 85 170 Bellevigny) pour un montant total de 3 940.00 € HT (4 728.00 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville de Bouin et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Bouin, le 11/02/2026

Le Maire,
M. Thomas GIBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 11/02/2026

Mis en ligne le : 11/02/2026